

ENQUETE PUBLIQUE

Elaboration du zonage d'assainissement

Le souhait exprimé de procéder à l'enfouissement des réseaux aériens et à la remise en état des trottoirs n'entre pas dans le cadre de cette enquête publique.

Néanmoins, la municipalité de Champvert a le projet de réaménagement de la traversée du bourg. Outre l'enfouissement des réseaux, il est prévu de prendre en compte la création de véritables trottoirs et la réduction de la vitesse des véhicules.

Le projet de zonage d'assainissement de la commune permet de déterminer sur l'ensemble du territoire de la commune, les zones susceptibles d'être desservies en assainissement collectif (essentiellement les zones urbanisées) et les zones en assainissement non collectif gérées par un SPANC qui est une compétence de la communauté de communes du Sud Nivernais.

La création d'une nouvelle unité de traitement des eaux usées s'impose d'elle-même ou pourrait l'être par les services de la Préfecture.

- Grace au zonage de l'assainissement, une trentaine d'habitations serait raccordable au réseau collectif ce qui ferait un afflux important à la station d'épuration. Celle-ci se trouverait alors en surcapacité.
 - Actuellement les eaux traitées se déversent dans le canal du Nivernais (milieu « fermé »).
 - La situation géographique ne permet pas une extension de la station existante.
 - Il convient aussi de tenir compte des désagréments (odeurs, ...) subis par les riverains en période de mauvais fonctionnement.
-

Fait à Champvert, le 05 octobre 2016

Daniel Caillot

Maire de Champvert

